# PROCES VERBAL DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2023 à 19 H 00

Le 20 février 2023, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mme Sylvie CANTREL Maire, pour la tenue d'une réunion ordinaire suite à la convocation adressée par le Maire, le 14 février 2023.

Etaient présents : M Gilles BERTRAND, Mme Claire NEDELLEC, M Jean-Michel DUPONT, Mme Françoise BENAS, M Vincent BERTHELOT adjoints ; Mme Marie-Pierre DUVERGER-MALOUX élue déléguée ; M Jean-Louis MARCEAU, Mme Elide SANCHEZ, M Patrick GUYON, M François WEIGEL, M Cyrille GODARD, M Jean Claude JOURNET, Mme Séverine FAVARD, M Sébastien DUDRAGNE conseillers.

Absents excusés: M Louis MINEL procuration donnée à M Jean-Michel DUPONT, Mme Claudine BILLET procuration donnée à Mme Claire NEDELLEC, Mme Bernadette HOSPITAL procuration donnée à M Gilles BERTRAND, Mme Camille DABKOWSKI procuration donnée à Mme Séverine FAVARD,

Secrétaire de séance : M Sébastien DUDRAGNE

Nombre de Conseillers en exercice: 19 Présents: 15 Votants: 19

Ordre du jour : Désignation du secrétaire de séance et adoption du procès-verbal de la séance précédente

- I Tarifs 2023
  - 1° Piscine
  - 2° Camping
- II Questions diverses
- III Informations diverses

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité des présents et il pourra être publié.

#### I Tarifs 2023

## 1° tarification de la Piscine\_

Madame le Maire expose que cette année, l'exploitation de la piscine réhabilitée va être externalisée dans le cadre d'un marché de prestation de service.

Une commission d'élus a travaillé pour établir des propositions tarifaires pour la nouvelle structure et les soumettre à l'entreprise qui bénéficiera du marché de prestation de service. Ce groupe de travail a présenté ses propositions aux élus de la commission finances qui les ont validées.

Madame le Maire donne la parole à Madame NEDELLEC désignée comme représentante du groupe de travail.

Madame NEDELLEC explique que le groupe de travail s'est appuyé sur les tarifs des villes alentours : juste en deçà des tarifs de Nevers et Varennes Vauzelles, un peu plus élevés que La Charité qui offre des prestations moindres.

Madame le Maire demande si les élus ont des remarques sur ces tarifs qui, elle le rappelle, ont été présentés et validés en commission finances.

Madame FAVARD demande si on a déjà le prestataire et si on a déjà ses tarifs.

Madame NEDELLEC lui répond positivement.

Madame FAVARD demande à qui le prestataire va facturer ses prestations s'il rajoute ses tarifs à ceux de la commune.

Madame NEDELLEC précise qu'il applique les tarifs que la municipalité a votés ; il n'assure qu'une prestation de services sous forme de marché avec la municipalité.

Madame FAVARD donne lecture d'une question de Madame DABKOWSKI, absente et qui lui a délégué son pouvoir : elle a remarqué que la commune a comparé les tarifs avec les piscines couvertes alentour et non les tarifs sur les piscines découvertes ; or en particulier, sur Saint Benin d'Azy, les tarifs sont de 2,80 € pour adultes et 1,70 € pour enfants.

Madame NEDELLEC précise que la piscine de Saint Benin d'Azy date de trente ans et les prestations ne sont pas les mêmes. Notre nouvelle piscine est à débordement, avec des locaux neufs; même les gradins vont être rénovés.

Madame FAVARD complète la demande de Madame DABKOWSKI avec une demande possible de tarif famille avec des cartes de 10 tickets que l'on pourrait acheter à la mairie.

Madame NEDELLEC rappelle que le groupe qui s'est réuni pour les tarifs a souhaité simplifier au maximum pour limiter les questionnements et les éventuels traitements de cas particuliers. Pour exemple, il n'y aurait pas de tarifs Pouguois et non Pouguois.

Madame le Maire rappelle que les tarifs de la piscine ont largement été évoqués en commission.

Madame le Maire, après ces échanges, demande de passer au vote.

Vu les propositions de la commission,

Entendu les explications du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide au terme du vote suivant : votants 19, suffrages exprimés 18 (abstention de Mme Camille DABKOWSKI), pour 18, de fixer comme suit les tarifs applicables à compter de la saison 2023,

Baigneur adulte 18 ans et +	4,50€
Abonnement adulte 10 entrées	40,00€
Accompagnants PMR et Accompagnants CLSH POUGUES	gratuit
Enfants < 4 ans	gratuit
Enfant jusqu'à 18 ans	3,50€
Abonnement enfant 10 entrées	30,00€
Centre de loisirs de Pougues / enfants	1,00€
Centre de loisirs extérieurs / enfants et accompagnants	2,50€
Activité encadrée natation 1heure	13,00€
Activité encadrée natation /fitness ou autre 1heure X10	110,00€
Séance scolaire encadrée (1classe) 25 Enfants	85,00€
Forfait natation 5 séances sur 1 semaine	59,00€

Accès piscine campeur adulte et enfant: réduction de 50 %

## 2° Tarification du camping

Madame le Maire expose que cette année, l'exploitation du camping va être externalisée dans le cadre d'un marché de prestation de service.

Une commission d'élus a travaillé pour établir des propositions tarifaires.

Madame le Maire donne la parole à Madame NEDELLEC.

Madame NEDELLEC explique que, comme pour la piscine, le groupe de travail s'est réuni pour réfléchir aux tarifs. Elle note que le camping municipal est tout à fait comparable à ceux du groupe FRERY, positionné à La Charité et Pouilly sur Loire, qui sera notre prestataire de service. Nous nous sommes basés sur les tarifs que le groupe FRERY appliquaient dans les villes citées.

Monsieur DUDRAGNE demande pourquoi il existe des tarifs pour les caravanes double-essieux, alors que précédemment il n'existait pas de tarifs. En effet, les caravanes double-essieux sont en général à destination des gens du voyage.

Madame NEDELLEC lui répond qu'il n'y a pas que les gens du voyage qui ont des caravanes doubles-essieux maintenant. D'autre part, les caravanes double-essieux n'étaient pas interdites dans le camping les années précédentes.

Monsieur DUDRAGNE précise qu'il pensait le contraire car il avait déjà vu la police municipale refuser l'accès à des caravanes double-essieu de gens du voyage.

Monsieur BERTRAND lui confirme qu'il existait bien un tarif caravane double-essieu, créé dans l'espoir de dissuader les gens du voyage ; ce qui n'a pas été le cas. Une année, il avait d'ailleurs voulu s'opposer à ce qu'ils entrent dans le camping ; il avait alors sollicité la gendarmerie de Fourchambault qui, s'étant rendue sur place, lui avait indiqué que la commune ne pouvait leur interdire le camping s'ils acceptaient de payer les sommes dues. Dans le cas contraire, il se serait agi d'un refus de vente, avec risque de condamnation pour

la Mairie. Ce tarif est d'ailleurs régulièrement contesté par les gens du voyage qui estiment qu'il s'agit de discrimination. Ce à quoi il leur répond, comme l'a indiqué Madame NEDELLEC, que des campeurs peuvent posséder des caravanes double-essieux. Il en a un exemple proche, puisque ses parents en possédaient une.

Madame le Maire indique qu'à ces tarifs, s'ajoutent les tarifs de remplacement en cas de détérioration, de perte ou d'absence des équipements des HLL lors de l'inventaire d'état des lieux de sortie ; elle propose de reprendre, pour ces éléments, la délibération de 2021.

Elle termine en précisant qu'en fin de tableau, une ligne fait référence à la taxe de séjour. Elle rappelle que la commune n'est pas compétente en matière de décision sur le la fixation du coût de cette taxe ; c'est l'EPCI et le département qui sont compétents. Elle propose donc de supprimer cette ligne et de compléter la délibération par la phrase suivante : "A ces tarifs, se rajoute la taxe de séjour intercommunale et départementale telles que fixées par les instances compétentes."

Monsieur DUPONT demande le montant de la taxe de séjour, si c'est 0,22 ou 0,65 €. Madame le Maire lui répond que cela dépend du classement du camping.

Vu les propositions de la commission,

Entendu les explications du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de fixer comme suit les tarifs applicables à compter de la saison 2023,

Emplacement avec électricité 1/2 pers 1 voiture + 1 tente ou 1 voiture + 1 caravane ou camping-car	18,00€
Emplacement sans électricité 1/2 pers 1 voiture + 1 tente ou 1 voiture + 1 caravane ou camping-car	13,00€
Forfait halte rando 1 emplacement / 1 pers +1 tente + 1 vélo/moto	8,00€
Location mobil home (tarif pour 1 nuit) = chalet/roulotte	70,00 €
Location coco sweet (tarif pour 1 nuit) = bungalow toile, tipi	50,00€
Personne supplémentaire + 10 ans	4,00€
Personne supplémentaire moins 10 ans	2,00€
Tente supplémentaire	2,00€
Voiture ou moto supplémentaire	2,00€
Supplément double essieux	10,00€
Animal domestique	2,00€
Garage mort	4,00 €
Jeton lave-linge	5,00€
Sèche-linge	4,00 €
Branchement électricité	5,00€
Caution mobil home	300,00 €
Caution ménage	90,00€

50,00€
8,00€
6,00€
2,00€
8,00 € + 3,00 € par personne
Réduction de 50 % gratuit pour les accompagnants
-10 %
-50 %
TARIF 2023
<del>0.22 €, 0.65 €</del>

A ces tarifs, se rajoute la taxe de séjour intercommunale et départementale telles que fixées par les instances compétentes.

<u>Tarifs de remplacement de la vaisselle et des équipements des HLL en cas de casse, détérioration ou absence lors de l'inventaire d'état des lieux de sortie : </u>

Désignation	Valeur de remplacement (€)
VAISSELLE	
Assiettes plates	1,60 €
Assiettes creuses	1,60 €
Assiettes à dessert	1,60 €
Tasses	2,00 €
Bols	2,00 €
Verre à pied	2,00 €
Saladier	5,60 €
Couverts à salade (2)	3,60 €
Fourchettes	1,00 €
Couteaux	1,00 €
Couteaux à pain	6,00 €
Couteau à désosser	5,00 €
Cuillères à soupe	1,00 €
Petites cuillères	1,00 €
Range couvert	3,00 €
Planche à découper	2,00€

Louche	2,00€
Spatule	4,00 €
Tire-bouchon	4,00 €
Carafe	3,00 €
Econome	1,50 €
Ciseaux	5,00 €
Grande cuillère	2,00€
Essoreuse à salade	7,00 €
Passoire	2,50 €
Casserole	7,00 €
Poêle	7,00 €
Faitout + couvercle	27,00 €
Couvercles	4,00 €
Dessous de plat	6,50 €
Corbeille à pain	6,00 €
Cloches micro odes	4,00 €
Ecumoire	3,00 €
Spatule plastique	3,00 €
CUISINE	
Four à micro-ondes	56,00€
Frigo-congélateur	255,00 €
Cafetière	26,00€
Poubelle	5,00 €
Table	31,00€
Chaise	15,00€
Egouttoir à vaisselle	6,00 €
Bac à glaçons	2,00 €
Plateau	4,00 €
Couverture de survie	20,00€
SALLE DE BAIN /WC	
Poubelle (salle de bain)	5,00 €
Balai WC	5,00 €
CHAMBRES	
Chambre parentale	
Sommier 140x 190 cm	153,00 €
Matelas 140x 190 cm	82,00€
Alèse	20,00€
Oreillers	15,00€
Grande couverture	12,00€
Cintres	1,00 €
Chambre 2	

Sommier 90x 190 cm	133,00 €
Matelas 90 x190	71,00 €
Alèse	20,00 €
Oreillers	15,00 €
Couverture	10,00 €
Cintres	1,00 €
Convertible (en option)	
Sommier 140x 190 cm	102,00 €
Matelas 140x 190 cm	51,00 €
Oreiller	15,00 €
Couverture	12,00 €
EXTERIEUR	
Table de jardin	30,00 €
Chaises de jardin	15,00 €
DIVERS	
Bassine	5,00 €
Seau	5,00 €
Pelle et balayette	5,00 €
Lavette	3,00 €
Tapis brosse	5,00 €
Balai brosse	5,00 €
Clés	15,00 €
Etendoir à linge	20,00 €
Bouteille de gaz	51,00 €

Madame le Maire remercie l'assemblée pour le vote de ces deux délibérations qui sont nécessaires pour continuer d'avancer en matière de négociation sur les marchés de prestation tant du camping que de la piscine.

Monsieur BERTRAND explique pourquoi il était important de se positionner rapidement. En ce qui concerne la gestion du camping, le projet de convention avec l'entreprise FRERY est rédigé et la commune attend son retour pour finaliser la négociation ; l'entreprise pourra alors lancer les recherches de recrutement.

En ce qui concerne la piscine, la mairie a fait un appel d'offre avec réponses attendues pour le 16 février. Une seule entreprise a répondu favorablement ; nous allons étudier la proposition qui est inférieure au seuil de 220 000 € (et par conséquent qui reste dans la plage des MAPA).

Madame BENAS n'a pas de question sur les tarifs mais sur les prestations : elle demande par qui seront organisés les cours de natation (qu'ils soient individuels ou forfaitaires), par le prestataire ou par des maitres-nageurs indépendants ? Elle demande si le prestataire gère tout.

Madame NEDELLEC lui répond qu'effectivement le prestataire gèrera tout.

## **II** Questions diverses

Monsieur DUDRAGNE demande ou en est le PLU. L'enquête publique devait se faire en juin elle a été reportée en septembre, puis en décembre ; or à date il n'a pas de nouvelles.

Madame BENAS lui répond que le groupe de travail s'est réuni régulièrement jusqu'en début janvier pour terminer les chapitre règlement, OAP et zonage. Les chapitres "règlements" et "OAP" sont complètement terminés ; plusieurs allers-retours de documents entre la mairie et le cabinet d'étude ont été nécessaires avec parfois 2 semaines entre notre demande et la réponse du cabinet. D'où les lenteurs de procédure. Il reste quelques points de zonage qui seront étudiés dans les semaines à venir, avec une réunion de travail avec le groupe d'élus dédiés dans la semaine prochaine. Une fois le zonage validé, le dossier sera transmis aux personnes publiques associées (PPA) et le lancement de l'enquête publique ; ensuite, la procédure suivra son cours avec une présentation en conseil municipal suivie de la délibération associée. Elle note que de nombreux points étaient à étudier concernant tant les règlements généraux que le zonage que le groupe de travail a affiné, ne voulant pas faire d'erreur sur les zones constructibles ou non, sujet délicat en lien avec la loi résilience.

Monsieur DUDRAGNE demande si la date est fixée pour l'enquête publique car là cela va faire un an de retard bientôt.

Madame BENAS lui répond que la date prévue avec le cabinet serait pour mars ou avril si on valide complètement le zonage semaine prochaine. S'il y a encore des points d'interrogation cette date sera repoussée. Quoiqu'il en soit, le groupe de travail se réunit quasiment dès que le cabinet renvoie ses remarques ; par contre, celui-ci peut mettre entre 1 et 3 semaines pour répondre en fonction de ses urgences.

Monsieur DUDRAGNE demande de qui viennent les points d'interrogation : des élus ou du cabinet.

Madame BENAS répond qu'il reste des points d'interrogations sur certaines zones dont on ne connait pas encore le devenir, le point délicat étant de devoir faire des choix en fonction de la limitation de l'artificialisation des sols fixée par la loi.

Monsieur BERTRAND fait mention d'un endroit qui pose question : l'ancien centre de gériatrie. Il rappelle que les services de l'Etat ont lancé une étude déterminant le devenir de ce lieu ; en effet, pour mobiliser le fond friche de l'Etat c'est à dire pour déconstruire ce bâtiment, il faut un projet identifié. La déconstruction était estimée il y a plusieurs mois à 1 800 000 € compte tenu d'un lourd désamiantage. Nous relançons régulièrement le service de la DDT pour nous donner une orientation qui puisse s'inscrire dans le PLU. C'est un sujet bloquant pour sa finalisation. Il estime, en complément, que le cabinet choisi pour traiter le PLU est peu efficace, tant en termes de réactivité que d'accompagnement. Ce cabinet avait travaillé les PLUs de Garchizy et Parigny les Vaux et avait donné satisfaction ; il nous avait paru cohérent de conserver ce cabinet sur Pougues, inscrite dans la même zone géographique. Or le référent qui a débuté le dossier a été muté sur Valence ; sa société lui a laissé cette mission à terminer, mais l'éloignement ne simplifie pas les échanges.

Monsieur BERTRAND précise qu'il est très insatisfait de la qualité de la prestation de ce cabinet et comprend les interrogations de Monsieur DUDRAGNE.

Monsieur DUDRAGNE rappelle qu'à la réunion publique de début de mission, les personnes représentant le cabinet n'ont pas été bonnes ; il se demande si elles savaient de quoi elles parlaient.

Monsieur BERTRAND est d'accord ; Madame BENAS et lui avaient d'ailleurs réagi dès la fin de réunion pour leur indiquer notre insatisfaction. Ces échanges n'ont pas amélioré leur prestation.

Monsieur DUDRAGNE souhaite revenir sur la source de Priez où l'aqueduc est bouché depuis 6 ou 7 mois et rien ne se passe.

Monsieur BERTRAND lui répond que suite à son dernier signalement et au relais que lui a fait Monsieur WEIGEL, il a été sur place et a constaté que le fossé était effectivement plein. Il l'a signalé au responsable des services techniques qui devait y aller avec son adjoint ; il n'a pas eu de retour pour l'instant. Il refait un point rapidement avec eux. La dernière fois qu'il y a été avec l'adjoint, ce dernier lui a opposé que le fossé n'étant pas dégagé lui-même, cela ne permet pas un écoulement suffisant en eau. Pour lui ce n'est pas la bonne explication.

Monsieur DUDRAGNE indique que les tuyaux ne font que 20 à 30 cm, le diamètre n'est pas assez grand ; ce qui explique le fait que ce soit bouché.

Monsieur BERTRAND est d'accord ; il évoque la possibilité que des bouts de bois se soient mis en travers et que cela n'avance plus. Il pense qu'il va falloir ouvrir le chemin, arracher les buses et en mettre d'autres plus grosses. Mais cela aura un coût.

Monsieur DUDRAGNE fait remarquer que les trous chemin de Priez ne sont toujours pas rebouchés alors que cela fait plus d'un an qu'il en a parlé. Par contre, les chemins tant de la ferme anglaise que le long de la voie de chemin de fer ont été refaits plusieurs fois. De plus, sur le chemin de la ferme anglaise, il demande que le rouleau soit passé car c'est du ballaste ou du 0,30 ; comme il y a beaucoup de voitures qui passent, il y a de forts risques de crevaison.

Monsieur BERTHELOT fera remonter l'information aux services techniques Monsieur DUDRAGNE indique que c'est fait côté chemin de fer.

Monsieur BERTRAND se dit satisfait car il y avait réellement beaucoup de trous dans le chemin.

Monsieur DUDRAGNE demande donc que les chemins de Priez soient rebouchés car de nombreux randonneurs y circulent.

Monsieur DUDRAGNE signale également le trou au niveau du passage souterrain qui n'est toujours pas réglé, dangereux tant pour les voitures que pour les vélos.

Monsieur BERTRAND fait remarquer que cet endroit est situé sur la commune de Varennes Vauzelles ; il a informé tant la mairie que la police municipale de cette commune.

Monsieur BERTRAND ajoute que Monsieur WEIGEL l'a signalé aussi. C'est à la Mairie de Varennes Vauzelles d'assumer ses responsabilités.

Monsieur WEIGEL confirme qu'il s'est également rendu sur place ; lui aussi a failli avoir un accident avec sa Twingo. Monsieur BERTRAND lui ayant confirmé que cette zone se trouvait sur la commune de Varennes Vauzelles, il s'y est rendu et a vu le responsable des travaux.

#### III Informations diverses

Madame DUVERGER MALOUX demande, comme évoqué lors du dernier conseil, un point sur la fermeture de classe à l'école.

Monsieur BERTRAND lui répond qu'il ne s'est rien passé durant les vacances, les parents d'élèves et les enseignants n'étant pas là.

Dès ce matin il a repris contact avec la directrice de l'école : a priori les parents d'élèves se mobilisent d'ores et déjà avec la pose de banderoles. Une pétition papier et une e-pétition sont également en cours de rédaction et doivent déjà être sorties. Ils souhaiteraient pouvoir organiser une réunion publique pour dire les choses, ils devaient se concerter pour décider d'une date. Dès qu'ils l'auront fixée, ils nous en informeront. Monsieur BERTRAND les a assurés du soutien actif des élus municipaux.

Madame DUVERGER MALOUX souhaite confirmer les propos de Monsieur BERTRAND puisqu'elle a échangé avec la directrice de l'école à 17 heures. Puisque c'est l'affaire de tous, elle lui a demandé qu'elle mette à disposition des pétitions papier qui seront déposées en Mairie et ainsi chacun d'entre nous pourra faire signer à ses familles et amis. Elle ajoute qu'une action pourrait peut-être être envisagée le 7 mars, le même jour que la grève.

Monsieur BERTAND lui répond qu'il trouve cette date, si elle devait être confirmée, compliquée en termes de visibilité.

Madame DUVERGER MALOUX indique qu'il s'agit d'informel et elle imagine que des parents vont être grévistes de toute façon le 7 mars et qu'ils en profiteraient mais cela effectivement aurait certainement peu d'impact. Elle rappelle que ce qui est important ce sont les pétitions papiers qui seront mises à notre disposition pour que l'on puisse les faire signer ou l'on veut.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h42.